



Assemblée générale

Distr. limitée
5 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-sixième session

Vienne, 31 mai-9 juin 2023

Projet de rapport

Additif

Chapitre I

I. Introduction

E. Débat général

1. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Pays-Bas (Royaume des), Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant du Pakistan a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le représentant du Ghana a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. D'autres déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : AIA, APSCO, Association africaine de télédétection de l'environnement, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, CANEUS International, CEOS, CESAP, FIA, For All Moonkind, Institut européen de politique spatiale, Moon Village Association, National Space Society, Open Lunar Foundation, Organisation européenne de télécommunications par satellite, Réseau interislamique de science et de technologie spatiales, Société astronomique européenne, Space Generation Advisory Council, Square Kilometre Array Observatory, SWF, UAI, UIT, UNIDROIT, UNISEC-Global et World Space Week Association.



2. À la 802^e séance, le 31 mai, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a mis en avant les avancées significatives réalisées dans le domaine des activités spatiales depuis la dernière session du Comité. Il a souligné le rôle du Comité et de ses sous-comités en tant qu'instances uniques pour favoriser le dialogue, renforcer la collaboration internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace et faire progresser la gouvernance mondiale des activités spatiales, compte tenu en particulier du rythme sans précédent auquel se développaient les nouvelles technologies dans le secteur spatial et de la diversification croissante des acteurs de l'espace. Il a souligné l'importance des sciences et technologies spatiales et de leurs applications à l'appui d'un développement socioéconomique durable et exprimé l'espoir que le rôle des activités spatiales trouverait sa place dans la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable.

3. Le Président a accueilli chaleureusement le Guatemala et l'Ouzbékistan, les derniers pays en date à être devenus membres du Comité, désormais au nombre de 102. Il a également accueilli l'Access Space Alliance, l'Alliance internationale pour la paix (Espace), l'Association pour le développement du Centre de recherche international de l'Atlantique et le Hague Institute for Global Justice en tant que nouvelles organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur auprès du Comité.

4. Toujours à la 802^e séance, le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle il a dressé le bilan des travaux accomplis par le Bureau. Il a souligné l'importance jamais démentie de la collaboration avec un nombre toujours plus grand de partenaires, des autorités gouvernementales et des agences spatiales aux organisations internationales, en passant par les universités et le secteur spatial privé. Il a également rappelé l'engagement jamais démenti du Bureau dans la mise en œuvre de sa mission principale, qui était de faire en sorte que les avantages de l'espace profitent à tout le monde, en tirant parti du rôle de l'espace à l'appui du développement durable et dans les processus politiques et décisionnels liés à l'espace extra-atmosphérique, y compris au sein du système des Nations Unies.

5. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « La coopération spatiale chinoise : plans et perspectives », par le représentant de la Chine ;

b) « Le nouvel écosystème spatial de l'Inde », par le représentant de l'Inde ;

c) « La coopération entre le G20 et les pays du Sud en faveur d'une économie spatiale accessible et autosuffisante », par le représentant de CANEUS International, organisation dotée du statut d'observateur ;

d) « Utilisation des ressources dans l'espace extra-atmosphérique : contexte juridique et éthique », par la représentante de For All Moonkind, organisation dotée du statut d'observateur ;

e) « Résultats de la première Journée internationale de la Lune et perspectives pour 2023 », par le représentant de Moon Village Association, organisation dotée du statut d'observateur ;

f) « Activités de recherche et de renforcement des capacités de Space4All : les projets Space Renaissance, EuroMoonMars et Eurospacehub », par le représentant de la National Space Society, organisation dotée du statut d'observateur.

6. Le Comité a réaffirmé qu'il restait, avec ses deux sous-comités, et avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, la seule instance internationale chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

7. Le Comité a convenu que le nombre croissant de ses États membres montrait bien que l'importance des travaux qu'il menait, en sa qualité d'organe intergouvernemental, était reconnue au niveau international.

8. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel les principes les plus importants qui devaient présider aux activités spatiales comprenaient un accès universel et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique ; l'utilisation équitable et rationnelle de l'espace extra-atmosphérique pour le bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité ; le principe de non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes ; et la coopération internationale dans le domaine du développement des activités spatiales, en particulier celles visées dans la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe).

9. Le point de vue a été exprimé selon lequel un véritable multilatéralisme devrait garantir la participation des pays en développement et des nations spatiales émergentes, tenir compte de leurs voix, et servir à maintenir l'ordre international dans l'espace extra-atmosphérique. La délégation ayant exprimé ce point de vue a également estimé que toutes les parties devraient éviter les actions qui portaient préjudice au rôle du Comité et s'acquitter de leurs obligations internationales en toute bonne foi.

10. Certaines délégations ont félicité les derniers signataires en date des Accords d'Artemis sur les principes relatifs à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation civiles de la Lune, de Mars, des comètes et des astéroïdes à des fins pacifiques, et exprimé le point de vue selon lequel l'examen des travaux des signataires avec le Comité favoriserait le partage ouvert et transparent des informations, ce qui était essentiel pour faciliter la coopération internationale et constituait un principe clef des Accords d'Artémis.

11. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel la coopération autour du projet de station de recherche spatiale lunaire lancé par la Chine et la Fédération de Russie progressait et offrait à tous les partenaires intéressés de nouvelles perspectives en matière d'exploration spatiale.

12. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel la décision prise par la Commission de l'Union africaine de faire des activités spatiales un projet phare de l'Agenda 2063 était une reconnaissance des très nombreuses possibilités que l'espace offrirait au continent africain pour exploiter toutes les possibilités qui s'offraient sur les plan social et commercial et l'accord sur l'Agence spatiale africaine hébergée par l'Égypte a été noté.

13. Le point de vue a été exprimé selon lequel le renforcement de la coopération spatiale entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devrait être soutenu et que l'Agence spatiale d'Amérique latine et des Caraïbes était un organisme régional qui cherchait à contribuer au développement durable de l'environnement des activités spatiales dans la région au profit de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes et à le renforcer.

14. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel toutes les activités spatiales, y compris celles qui faisaient intervenir des mégaconstellations et des opérations connexes, devraient respecter pleinement la Charte des Nations Unies et ses principes, y compris le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États.

15. Le Comité a salué la publication, par le Bureau des affaires spatiales, de son rapport annuel pour 2022, qui rendait compte par le menu des activités du Bureau, de ses programmes et de ses réalisations au cours de l'année 2022.

16. Le Comité a pris note avec satisfaction des expositions qui avaient eu lieu dans la rotonde du Centre international de Vienne, en marge de sa soixante-sixième session, à savoir : « Le son du champ magnétique terrestre : une installation audio utilisant la sonification au service de l'accessibilité dans les sciences spatiales », organisée par le Danemark ; « Îles Canaries : l'astronomie pour l'Europe », organisée par l'Espagne ; « Notre espace si fragile : protéger l'espace circumterrestre » par le photographe Max Alexander », organisée en partenariat avec l'Agence spatiale du Royaume-Uni, l'Agence spatiale européenne, Lloyd's et l'Université de Warwick ; et « Un pas de géant : d'Armstrong à Artemis », organisée par les États-Unis.

17. Le Comité a exprimé sa gratitude pour les manifestations suivantes, qui avaient eu lieu pendant la session :

a) « Les ressources spatiales – opportunités et défis juridiques », organisée par le point de contact national autrichien pour le droit de l'espace du Centre européen de droit spatial à l'Université de Vienne et le Ministère fédéral autrichien de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie ;

b) « Renforcer la coopération dans l'espace extra-atmosphérique et avancer vers un avenir commun », organisée par la délégation chinoise auprès du Comité ;

c) « KiboCUBE – élargir les possibilités pour les nations spatiales émergentes », coorganisée par le Bureau des affaires spatiales et l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), avec l'appui de la Mission permanente du Japon ;

d) « Les avantages de l'astronomie pour la société », organisée par l'Espagne et coparrainée par la Bulgarie et le Chili ;

e) « Missions de retrait actif des débris et d'entretien en orbite menées par plusieurs États : les points de vue de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni », coorganisée par la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ;

f) « L'espace au service de l'action climatique : de l'observation à l'action », coorganisée par la délégation de l'Union européenne auprès des organisations internationales sises à Vienne et la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies ;

g) « Lancement du Réseau sur l'espace et la santé mondiale », organisée par la Suisse ;

h) « Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" », organisée par l'Agence spatiale du Royaume-Uni ;

i) « Notre espace si fragile : protéger l'espace circumterrestre – ouverture de l'exposition du photographe Max Alexander », coorganisée par le Bureau des affaires spatiales, en partenariat avec l'Agence spatiale du Royaume-Uni, l'Agence spatiale européenne, Lloyd's et l'Université de Warwick ;

j) « Un pas de géant : d'Armstrong à Artemis » organisée par la Mission permanente des États-Unis auprès des organisations internationales sises à Vienne ;

k) « Rapport conjoint sur la contribution au programme "Espace 2030" : le programme spatial de l'Union européenne au service d'un monde de 8 milliards d'habitants », coorganisée par le Bureau des affaires spatiales et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial ;

l) « L'espace au service des objectifs de développement durable : présentation du recueil de solutions spatiales du Bureau des affaires spatiales et du catalogue d'objectifs de développement durable de l'Agence spatiale européenne », coorganisée par le Bureau des affaires spatiales et l'ESA ;

m) « Le troisième dialogue interrégional sur la politique spatiale entre l'Asie-Pacifique et l'Europe : approches nationales de la viabilité de l'espace et mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales », coorganisée par l'Institut européen de politique spatiale et le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales ;

n) « Les régimes du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de l'UIT : synergies et meilleures pratiques », coorganisée par l'Institut européen de politique spatiale et SWF ;

o) « Coordination lunaire internationale : table ronde », coorganisée par Moon Village Association, SWF, Open Lunar Foundation et The Hague Institute for Global Justice ;

p) « Lancement du guide de présentation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique », organisée par SWF ;

q) « Accès à l'espace pour tous : une voie pour le renforcement des capacités dans le domaine des techniques spatiales », organisée par le Bureau des affaires spatiales ;

r) « Initiative "L'espace pour les femmes" : progrès et dernières avancées », organisée par le Bureau des affaires spatiales.
